

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 202 promulguant les décrets des 5 octobre 1907 et 30 octobre 1902 relatifs au personnel de l'Instruction publique en service aux colonies.

n° 202

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 novembre 1907

Numéro JO  
n° 133 du 01/12/1907

Date du numéro  
1 décembre 1907

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalie et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 5 octobre 1907, ensemble le décret du 20 octobre 1902 relatifs au personnel de l'Instruction Publique ; **Vu** la circulaire ministérielle du 24 octobre 1907;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués dans la Colonie pour y être appliqués dans leurs termes et tenor les décrets précités des 5 octobre 1907 et 30 octobre 1902 fixant les conditions dans lesquelles les membres du personnel de l'Instruction Publique peuvent être employés aux Colonies. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**P, PASCAL.**